

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2017-01-03</u>	ANNEE 2017 Objet : Remboursement frais de transport
<p>Le dix neuf janvier deux mille dix sept</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Thierry CHABANON, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Lionel GENTIT, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM. Mélusine BALLIF donne procuration à Sandrine BOUDIGUES, Nathalie VERNUS-PROST donne procuration à Jean-Pierre CHAMPION, Gérard SZYNDRALEWIEZ donne procuration à Didier REY,</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 14 janvier 2017 Membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire donne la parole à Michel AUBRUN.

Il nous fait part de la demande de l'employé actuellement en formation à la MFR La Vernée concernant le remboursement de ses frais de transport pour la durée totale de la formation.

Le remboursement sera effectué à partir des taux en vigueur des frais de déplacement du Centre de Gestion de l'Ain (barème applicable depuis le 1^{er} août 2008) et sur la base du trajet Mogneneins – Péronnas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE que les indemnités kilométriques de cet employé soient remboursées
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION